

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 27 mai 2009 reconnaît le périmètre et l'opération de revitalisation urbaine dite "Le Cavagne" à Manage.

---

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2010 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Manage dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 23 juin 2009.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Manage.

---

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2010 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Manage tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 22 septembre 2009.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Manage.

---

MUSSON. — Un arrêté ministériel du 19 janvier 2010 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Musson, telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 12 novembre 2009.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Musson.

---

RIXENSART. — Un arrêté ministériel du 18 janvier 2010 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 11 tel que contenu dans la délibération du 22 octobre 2008 du conseil communal de Rixensart et ses annexes.

---

ROCHEFORT. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2010 approuve les modifications de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Rochefort, telles que contenues dans la délibération du conseil communal du 30 novembre 2009.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Rochefort.

---

**TOURNAI. — Un arrêté ministériel du 21 décembre 2009 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP16 dit "Compagnie des eaux du Casino" à Tournai et comprend les parcelles cadastrées à Tournai, 3<sup>e</sup> division, section L, n<sup>os</sup> 484/02d, 484/02g, 484/02h, 484/02k, 484/02l et 484/02f.**

**Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.**

---

VIRTON. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2010 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Virton dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal du 23 octobre 2009 et du 13 novembre 2009.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Virton.

---

VIRTON. — Un arrêté ministériel du 22 janvier 2010 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Virton tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 13 novembre 2009.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Virton.

---

WATERLOO. — Un arrêté ministériel du 21 septembre 2009 approuve le rapport urbanistique et environnemental ainsi que la déclaration environnementale qui l'accompagne relatifs à la zone d'aménagement communal concerté dite "Mont Saint-Jean" située à Waterloo.